



## **Printemps du Numérique en Wallonie, les propositions des archivistes pour que notre présent puisse aussi être étudié par les citoyens de demain...**

Les Assises du Numérique s'inscrivent dans la perspective d'un plan global pour le Numérique en Wallonie. Il est porté par le Gouvernement wallon.

Ce plan a plusieurs objectifs.

- Accélérer la participation et l'intégration de la Wallonie dans l'économie numérique.
- Encourager le développement d'une véritable industrie numérique wallonne, productrice de biens et services à haute valeur ajoutée.
- Intégrer le numérique au service de la croissance et de la compétitivité des entreprises.
- Développer une « culture numérique » auprès des citoyens et plus spécifiquement des jeunes wallons dans le cadre de leur éducation et de leur formation.

Afin d'alimenter ces assises, un appel a été lancé par les autorités wallonnes sous le titre « printemps du numérique.be »

Le numérique étant au cœur du métier de l'archiviste du 21<sup>ème</sup> siècle, l'association des archivistes francophones (AAFB) a choisit de répondre à cet appel. Vous trouverez ci-joint les contributions que nous avons publiées sur le site <https://www.printempsdunumerique.be/assises-du-numerique/>

Les archives, publiques et privées, sont utilisées par une grande variété de gestionnaires d'informations : moteurs de recherches sur le web (google, etc.), services de communication, journalistes, juges, avocats, notaires, personnel administratif, citoyens à la recherche de leurs droits, chercheurs, étudiants, amateurs d'histoire locale, généalogistes, etc.

Les évolutions technologiques récentes imposent la prise en compte de la gestion des archives numériques qui s'accumulent et exigeront tôt ou tard la migration de leurs données. Un plan d'action, appuyé sur une réflexion pointue doit être réalisé de toute urgence pour éviter des catastrophes d'ici dix ans. Ainsi il est plus que jamais impératif aujourd'hui de concevoir et de mettre en œuvre un système d'archivage électronique accessible tant aux centres et services d'archives qu'aux divers producteurs d'archives publiques et privées. Le défi majeur de ce plan d'action porte sur la collecte, la gestion, la sauvegarde, la conservation et la valorisation de l'information numérique (dans une perspective intégrée à la gestion de l'information papier) à la fois dans un souci de bonne gouvernance, mais aussi de préservation de ce nouveau patrimoine numérique.



## Axe 1 : Éducation numérique et archives

Ce plan d'action doit intégrer plusieurs objectifs, dont celui d'**accompagner l'évolution des métiers de l'archiviste au travers de la formation** par la création d'une part d'un programme de formation (Master) en archivistique et en *records management* dans un cadre interuniversitaire, qui inclut la dimension « numérique » et d'autre part, d'un programme de formation (Baccalauréat) en Haute école qui donne les clés aux futurs professionnels des archives pour gérer et traiter les documents numériques. Afin que la Wallonie puisse répondre aux défis archivistiques de demain et égaler ses voisins européens en la matière, il est temps de mettre sur pied un cursus professionnalisant qui allie l'apprentissage des concepts traditionnels de gestion de l'information à une connaissance approfondie du fonctionnement des nouvelles technologies dans un contexte administratif et patrimonial. Les compétences existent mais il faut aujourd'hui une impulsion politique et des moyens humains et financiers pour que les universités en partenariat avec les hautes écoles concrétisent des projets qui séjournent dans les cartons depuis quelque temps déjà.

La création de modules de formation continuée est souhaitable. Ils devraient être construits et proposés au personnel en place dans les services d'archives de telle sorte qu'il puisse continuer à se former et à évoluer en fonction des exigences toujours renouvelées du métier, notamment liées aux défis de la révolution numérique. La conception de ces formations devrait se faire en collaboration avec les associations professionnelles du secteur. Plusieurs initiatives existent déjà (notons par exemple, la formation universitaire Docsafe (certificat en management de l'information numérique), subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et soutenue par deux universités et une institution fédérale), elles gagnent à être encouragées et diversifiées.

## Axe 2 : Économie par le numérique et archives

Ce plan d'action doit intégrer plusieurs objectifs, dont celui d'**impulser des pratiques de *records management* dans les entreprises et institutions, dans une logique de bonne gouvernance.**

Il faut encourager la mise sur pied de projets de gestion intégrée des archives papier/électronique des entreprises, des organismes d'intérêt public (OIP), des hôpitaux, etc. qui sont confrontés à des enjeux de protection des données qu'ils conservent, etc.

## Axe 4 : Territoire du numérique

Ce plan d'action doit intégrer plusieurs objectifs, dont celui d'**encourager des programmes de numérisation des archives**, notamment dans les centres d'archives privées et les musées qui disposent d'importantes collections patrimoniales dont certaines archives sont actuellement menacées de disparition si elles ne sont pas numérisées (supports en fin de vie, etc.). Les synergies entre les acteurs d'une même région doivent être encouragées afin de réaliser des plans de numérisation concertés.

Ces archives numérisées devraient disposer d'un outil de valorisation via plate-forme, à l'échelle de la Wallonie, dans une dynamique concertée, inscrit dans le contexte plus général européen. L'Europe

développe de nombreux projets et soutient des initiatives visant à construire une identité européenne tout en respectant les spécificités nationales et régionales notamment au travers de portails comme Europeana ou le portail européen des archives (APE). La Wallonie devrait soutenir et encourager les divers services d'archives à intégrer ces projets, en collaborant notamment avec les institutions d'archives déjà engagées dans ces processus. Ces dernières devront avoir les moyens d'encadrer ces démarches et d'apporter aux centres plus petits le support informatique indispensable à leur réalisation.

#### **Axe 5 : Services publics et archives**

Ce plan d'action doit intégrer plusieurs objectifs, dont celui d'**organiser, à l'échelle des services publics, le versement dans les dépôts régionaux** et surtout permettre un travail en amont, de conseil et de support, dans les entités concernées (administrations, intercommunales, communes, cabinets ministériels, cabinets des députés provinciaux et des échevins), dans une perspective de gestion intégrée des archives papier et numérique.

L'e-administration, partie intégrante de la politique de gestion de l'information, doit améliorer et simplifier les relations entre les citoyens/les entreprises et les pouvoirs publics. Cela passe aussi par une politique responsable d'Open Data prenant en compte la législation sur les données à caractère personnel, en application de la directive européenne concernant la réutilisation des informations du secteur public.

Si vous souhaitez nous partager vos avis, contactez-nous à [secretaire@archivistes.be](mailto:secretaire@archivistes.be)